



Garantir une Pêche Artisanale Durable
Journée Mondiale des Pêcheurs
Rapport de l'Atelier
Mbour le 21 Novembre 2011



Contact

Gaoussou GUEYE
Secrétaire Général
CAOPA
BP 1144 Mbour
Sénégal
gaoussoug@gmail.com

Le Rapporteur

Chérif Y. NDIAYE
Conseiller en Planification
Technicien Supérieur des Pêches
APRAPAM

Introduction

Le 21 novembre 1997 à New Delhi (Inde), des travailleurs et travailleuses de la pêche de 33 pays initient la journée mondiale des pêcheurs artisans et des travailleurs de la mer. Cette journée vise à renforcer les liens de solidarité entre les acteurs et à mettre en exergue des questions d'actualité essentielles pour l'avenir de ce secteur. Les acteurs de la pêche artisanale du Sénégal, comme tous les autres acteurs du monde, n'ont pas été en reste pour la célébration de cette journée.

C'est dans ce cadre que la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) en partenariat avec le Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale (ICSF-CIAPA), l'Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale de Mbour (APRAPAM), et la Coalition des Gies de Pêche du Quai de Pêche de Mbour (CPPAM), ont organisé la Journée Mondiale des Pêcheurs, le 21 novembre 2011 à Mbour,.

Cette journée a été un prétexte pour organiser un atelier pour mener une réflexion sur la façon de « Garantir une Pêche Artisanale Durable ». Cet atelier s'inscrit dans le « Processus de Bangkok » et le Processus de la FAO visant à développer des « Directives Volontaires pour garantir des Pêches Artisanales Durables ».

Cette journée de réflexion a vu la participation des invités de la CAOPA venus assister à la conférence qu'elle a organisée du 22 au 24 novembre 2011 à Saly sur le thème de « La Transparence dans le secteur des pêches maritime en Afrique ».

Cet évènement a tiré avantage de la présence d'un grand nombre d'organisations liées à la pêche pour mener une réflexion sur les relations qui doivent exister entre les processus formels et ceux de la Société civile, entrepris pour garantir des pêches artisanales durables.

Le but visé était d'explorer les synergies nécessaires pour faciliter, instaurer et promouvoir l'accès à l'information et la transparence dans les processus décisionnels, cruciaux pour garantir des pêches artisanales durables.

L'évènement a enregistré également la participation d'élèves du cycle primaire qui ont fait un plaidoyer pour une pêche durable, en attirant l'attention sur l'importance de la pêche artisanale et de la protection des communautés côtières en terme de sécurité alimentaire, moyens d'existences, traditions culturelles, mode de vie, développement économique, etc..

Cette participation des jeunes élèves qui est un signal fort, a permis de souligner et de rendre visible la dimension intergénérationnelle et l'évolution qu'il convient d'adopter pour aller vers une pêche artisanale durable, et à cet égard la large sensibilisation qu'il est nécessaire de faire en direction de tous les acteurs sur ce thème.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture était présidée par l'Adjointe au Préfet du département de Mbour.

.Parmi les participants invités, il y avait des leaders de la pêche et du segment après capture (notamment des femmes transformatrices et vendeuses), des représentants de structures de la société civile et des pouvoirs publics locaux. Étaient également présents des membres du REJOPRAO (Réseau des journalistes pour une pêche responsable en Afrique de l'Ouest), qui en 2010 était parmi les lauréats (Seafood Champions) de l'Alliance Produits de la mer.

2. Interventions

Au cours de cette cérémonie, les personnes ci-après ont tour à tour pris la parole :

2.1. Déclaration des élèves du Centre d'Application Abbé David Boilat

Au cours de la cérémonie d'ouverture, des élèves de l'école primaire du centre de formation pédagogique Abbé David Boilat ont bien exprimé l'importance de la préservation des ressources pour les générations futures.

Leur adresse à l'attention de l'assistance et à tous les acteurs de la pêche appelle à la pratique d'une pêche responsable pour garantir la durabilité du secteur.

C'est ainsi qu'ils ont attiré l'attention sur le fait que « les ressources halieutiques sont sérieusement menacées par une pêche abusive ».A cet égard, ils ont invité les pêcheurs, mareyeurs, femmes transformatrices et autres acteurs de la pêche artisanale à s'engager pour une pêche responsable, et de recommander le respect de la réglementation notamment en ce qui concerne :

- Les dimensions des mailles des filets ;
- La prohibition de la pêche à l'explosif
- La non violation des zones interdites de pêche et/ou protégées.

Après s'être adressés à l'auditoire, ils ont montré trois (03) dessins présentés sous le thème « Pêchons sans détruire » réalisés pour illustrer la dérive non durable de la pêche et inciter les pêcheurs à mettre un terme à « des prélèvements aveugles »et à ouvrir les yeux sur les urgences d'aujourd'hui et des temps à venir.

Le premier dessin intitulé « la Pêche aveugle » est une invite pour une pêche responsable qui appelle les pêcheurs de savoir où pêcher, quoi pêcher, et comment pêcher ;

Le second et troisième dessin est une alerte pour la préservation de la ressource et de recommander à ne pas pêcher les juvéniles qu'il faut laisser grandir afin d'assurer leur maturité et la pérennité de la ressource

2.2. Allocution de Monsieur Ibrahima DIALLO Président de la Coalition des Acteurs de la Pêche Artisanale du Quai de pêche de Mbour.

Monsieur DIALLO a, dans son allocution, souhaité la bienvenue aux participants de l'atelier et les a remerciés de l'honneur qui leur a été fait en venant célébrer avec eux la journée mondiale des pêcheurs.

Il a souligné l'importance de la pêche artisanale (Pêche à petite échelle) pour les communautés de pêcheurs qui constituent les populations les plus pauvres du monde en ce qu'elle constitue le seul moyen pour assurer leur subsistance.

Par ailleurs, il a attiré l'attention sur le fait que la pêche en général et la pêche artisanale en particulier contribuent de façon significative à la satisfaction des besoins socioéconomiques des acteurs et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Cet élément étant un aspect important pour les femmes qui s'activent dans les différentes filières du sous secteur (Transformation artisanale, micro mareyage, commercialisation).

Abordant les obstacles auxquels sont confrontés les acteurs de la pêche artisanale, il évoque ceux relatifs notamment au manque de capacité de pression et la non implication des pêcheurs dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes du secteur.

En rapport à tout ce qui précède, il recommande que des actions importantes soient mises en œuvre pour la préservation et la valorisation des ressources halieutiques. Parmi celles-ci, la sensibilisation, l'éducation, la communication, le renforcement des capacités et la réalisation d'infrastructures améliorées et adaptées devraient figurer en bonne place.

2.3. Discours d'ouverture de Madame l'Adjointe au Préfet de Mbour

Prenant la parole, elle a transmis les salutations de Monsieur Alioune Badara DIOP, Préfet du Département de Mbour, empêché, et de dire le plaisir qu'elle éprouve de présider la Journée Mondiale de la Pêche instituée à New Delhi le 21 Novembre 1997 et organisée ici à Mbour par l'association APRAPAM.

Abordant le thème de l'atelier, elle soulignera que « Garantir une Pêche Artisanale Durable » entre en droite ligne avec la politique de l'Etat du Sénégal en matière de Pêche car inscrite dans sa Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture(LPS) adoptée en 2001.

Dans ce cadre dira-t-elle, les activités de l'Etat du Sénégal au niveau de la pêche artisanale sont axées sur :

- L'organisation et l'appui des acteurs du sous-secteur pêche artisanale ;
- La gestion durable des ressources halieutiques en partenariat avec les communautés de pêche ;
- L'accroissement de la valeur ajoutée des produits halieutiques avec la mise aux normes des quais de débarquement comme ceux de Mbour et Joal ;
- La mise en place progressive de structure locale de Cogestion des Ressources Halieutiques (Comités Locaux de Pêche Artisanale -CLPA).

En présentant la place du département de Mbour dans le secteur de la pêche au Sénégal, elle dira que celui-ci est le premier Département de pêche artisanale Maritime au Sénégal avec :

- 05 postes de contrôle des Pêches (Mbour, Joal, Nianing, Ngaparou et Popenguine) ;
- 02 quais pilotes (Mbour et Joal) ;
- Un parc piroguier de 4500 unités soit le quart de l'armement national ;
- Les débarquements estimés à plus de 170 000 tonnes/an soit les 2/3 de la région de Thiès, qui la première en matière de pêche artisanale maritime au Sénégal.

Au vu de ce qui précède, elle affirme qu'il est tout à fait normal que les acteurs locaux organisent à la base un atelier de réflexion pour fêter la journée mondiale de la pêche à Mbour. De plus, cet atelier est doublement important, car il permet tout d'abord de susciter en ce jour symbolique la réflexion sur comment développer la pêche en lui garantissant une pêche artisanale durable, mais mieux encore permet de fédérer les acteurs avec ce riche partenariat entre l'APRAPAM et la Coalition des GIE.

En ce sens, elle a félicité les initiateurs de cette rencontre, qui, au delà de rappeler la place de la pêche dans le Département en tant qu'une des activités économiques principales, invite à nous pencher davantage sur la mise en place d'une pêche artisanale durable.

Elle se dit persuadé que la réussite dans l'atteinte de cet objectif rentabilisera les ressources halieutiques et sa consommation intelligente stoppera la raréfaction de la ressource que l'on constate de plus en plus. En l'occurrence, elle soulignera qu'au niveau du département le processus est bien amorcé avec l'application de la cogestion. Celle-ci est traduite par la mise sur pied des CLPA (Joal, Sindia et Mbour), de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Joal-Fadiouth, de la Zone de Pêche Protégée de Ngaparou (ZPP), de la future zone de pêche protégée (ZPP) de la Petite Côte (allant du village de Mballing à Mbodjiène), de l'observation du repos du poulpe et du cymbium, de la gestion des petits pélagiques et récemment du lancement des conventions locales de pêche.

Elle a souhaité et exhorté que les choses ne s'arrêtent pas en si bon chemin car l'implication des élèves du Centre Abbé BOILAT à la réflexion de cette journée dénote de l'engagement des Acteurs de la Pêche à trouver des solutions durables aux problèmes du secteur.

Par ailleurs, elle estime que le dynamisme et la disponibilité des inspecteurs régional et départemental de la pêche, la présence à côté des acteurs des autorités administratives, et en premier Chef le Préfet du Département de Mbour constituent un atout considérable.

Elle à réitéré, l'engagement du Préfet qui dit-elle, jusqu'à présent, n'a ménagé aucun effort pour accompagner les pêcheurs dans les activités et à s'impliquer personnellement pour la recherche de solutions, qui lui a demandé de transmettre ses encouragements et félicitations pour cette initiative.

Joignant à ses félicitations et à ses encouragements à ceux du Préfet, elle remercie les professionnels et l'APRAPM des activités qu'ils mènent dans le Département. C'est sur ces mots qu'elle a déclaré ouvert l'atelier sur le thème « garantir une pêche artisanale durable » et a souhaité plein succès aux travaux.

2.4. Allocution de Sid' Ahmed ABEID représentant le WFFP (forum mondial des populations de pêcheurs) et Président de la CAOPA (Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale)

Monsieur Sid' Ahmed a, dans son allocution, tenu à souhaiter la bienvenue aux participants et les a vivement remerciés pour leur participation à la commémoration de la journée mondiale des pêcheurs.

Pour rappel, il a dit que cette journée a été décidée par le WFFP qui coïncide avec la journée anniversaire de sa fondation le 21 novembre 1997 à Delhi en Inde. Pour protéger, défendre et renforcer les communautés qui dépendent de la pêche pour leurs moyens de subsistance, le WFFP représente les intérêts des pêcheurs artisans au niveau international et agit en tant qu'organisation au niveau mondial pour participer au processus international et régional pour assurer que les voix des communautés de pêcheurs soient prises en considération dans les hautes sphères (FAO, BIT, ONU, FIDA...ETC).

Le WFFP, dit-il, suit depuis quelques années à travers la FAO (Cofi) la mise en place d'un instrument de la pêche artisanale. A ce titre, il a rappelé la réalisation de plusieurs conférences internationales et régionales telles que : La déclaration de BANKOK en 2008 ; la création de la CAOPA ; la déclaration de Banjul 2010 à l'occasion de la conférence des Ministres NEPAD en charge de la pêche.

Cette année, dira Monsieur Sid' Ahmed, revêt un caractère particulier en ce sens qu'elle célébrée en Afrique et en présence de l'ensemble des représentants des adhérents de la CAOPA et des partenaires sous le thème « pour une pêche durable ».

Pour ce faire :

- Les instruments de gestion (Aires Marines Protégées, repos commercial, fermeture de zone) doivent être arrêtés en concertation avec les organisations professionnelles ;
- L'application du code de conduite pour une pêche responsable de la FAO doit être exécuté intégralement afin de préserver les ressources halieutiques pour les générations actuelles et futures ;
- Les déversements, les rejets des objets polluant en mer doivent être arrêtés. Conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les Etats doivent faire des études d'impact environnementales pour les exploitations pétrolières et autre mine en mer pour prévenir toutes les pollutions envisageables.

Pour terminer son allocution, Monsieur Sid' Ahmed appelle ses collègues pêcheurs à exploiter de façon durable les ressources halieutiques et s'unir pour la protection et la

conservation pour un meilleur développement et le bien être des populations actuelles et à venir.

2.5. Exposés

2.5.1. Abdou Karim Sall President, AMP Joal Fadiouth : Situation de la pêche en Afrique de l'Ouest et au Sénégal

Passant en revue le secteur de la pêche en Afrique, Monsieur SALL en a brossé un tableau sombre. Celui-ci selon ses propos est caractérisé par : « la Surcapacité de pêche, le développement des technologies prospection et techniques destructives qui laissent peu de chance aux poissons .Cette situation de surpêche risque de transformer nos océans en désert liquide ».

Il attire l'attention sur le fait « qu'aujourd'hui, la crise est généralisée et que selon les données publiées par les scientifiques 85% des ressources marines sont en passe d'être surexploitées et 95% de la biomasse des grands prédateurs a disparu La survie des écosystèmes marins est menacée ». Les conséquences de cette catastrophe annoncée sont, certes, écologiques mais elles sont aussi économiques et sociales.

A cet égard, il a signalé que la pêche industrielle fait aujourd'hui concurrence aux pêcheurs locaux traditionnels du fait que les pays de l'écorégion ont vendu une grande quantité de licences de pêche à des pays étrangers, ce qui contribue, une pression supplémentaire sur les ressources halieutiques.

Evoquant le cas du Sénégal, il fera remarquer que La pêche artisanale au Sénégal est un secteur en crise. L'une des causes fondamentales de cette crise procède des redoutables sécheresses qui ont frappé les deux bandes tropicales de 1968 à 1973 et qui ont conduit de nombreux agriculteurs à abandonner leurs terres pour se tourner vers d'autres activités comme la pêche. Par ailleurs, suite à la dévaluation du franc CFA de 1994, la demande extérieure en poissons nobles est devenue encore plus importante que par le passé, ce qui a entraîné une pression encore plus forte sur les ressources halieutiques.

Conséquemment à ce qui précède dit-il, il est maintenant clairement établi que les ressources halieutiques du Sénégal ont fortement régressés. « Les quantités de poissons à haute valeur commerciale tel que le thiof (Méro) seraient aujourd'hui dix fois moins importantes qu'en 1960. Les quantités débarquées diminuent – une diminution des volumes débarqués de 27,4% a été observée entre 2009 et 2010 ».

Pour pallier cette situation l'initiative de créer de nouvelles AMP au Sénégal a été prise. Cette initiative s'est voulue participative, plurisectorielle et pluridisciplinaire. Les choix des zones pour la création des nouvelles AMP a donc été décidé en collaboration avec des experts et des représentants des différents groupes d'intérêt.

Après deux ans de travail, cinq sites ont été retenus sur base de critères écologiques, économiques et sociaux. C'est ainsi que sont nés les AMP de Saint-Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Abéné et Bamboung. La superficie totale ainsi protégée est de 82 500 hectares. Le

décret présidentiel n° 2004-14-08 du 04 novembre 2004 portant création de ces cinq AMP va leur donner un statut juridique.

2.5.2. Mama Yawa Sandounou Présidente ADEPEG CPA, Guinée et Membre de l'ICSF : Vers une Pêche durable dans le contexte Africain

Son intervention axée sur l'approche à adopter pour développer une Pêche durable dans le contexte Africain a surtout mis l'accent sur la place et le rôle de la femme dans le secteur. Elle a souligné l'importance qui sied de prendre en compte l'aspect genre et le respect des droits de l'homme dans les politiques et actions menées dans le secteur.

A cet égard, elle a rappelé l'essentiel des instruments internationaux et déclarations faites sur ces questions au cours de rencontres internationales tels que : la déclaration de Bangkok 2008 ; la déclaration de Banjul 2010 ; rencontre des femmes en Inde Juillet 2010 sur le thème changer la donne : Définir un agenda sur les questions de Genre pour soutenir la vie et les moyens de subsistances dans les communautés de Pêcheurs.

Sa Vision dans le contexte Africain pour une Pêche durable est déclinée ainsi qu'il suit :
Assurer la souveraineté Alimentaire et celle des populations de Pêcheurs dans le monde par une autosuffisance alimentaire assurant une bonne nourriture pour tous.

L'atteinte de cet objectif devrait passer par :

- La création d'une solidarité entre les petits pêcheurs et les petits Agriculteurs pour la réforme agraire et la réforme aquatique partout dans le monde
- La réservation exclusive des plans d'eau aux petits pêcheurs,
- La sécurisation des droits d'accès aux petits exploitants
- respect et la préservation des droits de L Homme (Bangkok, Thaïlande 11-13 octobre 2008).
- Le respect et l'application des instruments juridiques Internationaux qui peuvent concerner les femmes dans le secteur de la pêche, notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la déclaration et le programme d'action de Béjin dont elle estime que la mise en œuvre est insuffisante.

Pour conclure, elle invite les femmes à mieux s'organiser au niveau local, national, régional et International mais de souligner qu'à cet égard, un renforcement des capacités est nécessaire aux plans humain, social, économique et financière.

2.5.3. Mr. Alieu Sowe National Coordinator NACOFAG, Gambie : WFF dans le secteur de la pêche

Son intervention a porté sur la présentation de cette ONG qu'il représente en République de Gambie. A cet égard, il a passé en revue les actions qu'elle mène pour la promotion et le développement durable de la pêche artisanale dans ce pays.

Dans ce cadre, il a présenté la vision et les objectifs poursuivis par cette organisation déclinés comme suit :

Vision :

- Promouvoir des droits d'accès, l'utilisation et la consommation des ressources halieutiques qui garantissent leur durabilité ;
- Influencer les autorités nationales et internationales pour la prise de mesures tendant à favoriser la réalisation de cette vision.

Objectifs :

- Protéger, défendre et renforcer la vitalité économique et la qualité de vie des acteurs de la pêche et des communautés vivant de la pêche ;
- Sensibiliser et éduquer les populations pour leur faire comprendre que la ressource est un héritage commun qu'il faut préserver à travers l'utilisation qui en est faite ;
- Promouvoir un régime légal qui assure les droits des communautés locales ;
- Promouvoir la sécurité alimentaire au niveau local et international.

Il termine son intervention en formulant quelques recommandations allant dans le sens de favoriser la durabilité de la pêche artisanale et la transparence en toutes les actions entreprises dans le cadre de la gestion du secteur.

2.5.4. Madame Lena Westlund Consultante FAO : Vers des Directives volontaires pour les Pêches Artisanales (par

Le thème de cet exposé était le point central de l'atelier. La présence de nombreuses organisations membres de la CAOPA, d'organisations locales et internationales de pêche, d'ONG et de l'administration locale des pêches a été mise à profit pour discuter sur le sujet.

Madame Westlund a présenté les points fondamentaux qui doivent faire l'objet de négociations préalables à l'adoption des dites directives. Ceux-ci sont résumés ainsi qu'il suit.

- Pourquoi des directives sur les pêches artisanales ?
 - Les pêches artisanales contribuent à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté ;
 - Plus de 90% (soit 108 millions de personnes) des pêcheurs et travailleurs du secteur sont des artisans ;
 - La grande majorité vit dans des pays en développement ;
 - La moitié est constituée de femmes ;
 - Un grand nombre de pêcheurs et travailleurs exercent la pêche occasionnelle ou saisonnière
 - Elle procure des emplois / revenus et

- Assure une disponibilité de produits alimentaires pour la nutrition.
- Pourquoi des directives sur les pêches artisanales ?
 - L'importance des pêches artisanales et leur rôle ne sont pas reconnus
 - Marginalisation et accès limité aux ressources
 - Exclusion des processus de politiques publiques et des prises de décisions
 - Pauvreté et haut niveau de vulnérabilité
 - Besoin de compléter le Code de Conduite pour une Pêche Responsable

C'est pour ces raisons que la FAO a initié un processus allant dans le sens du renforcement de la reconnaissance des pêches artisanales dont les principales étapes sont marquées par :

- FAO COFI 2003
Pêches artisanales deviennent un point à part de l'ordre du jour
- Bangkok 2008
Conférence mondiale pour une pêche artisanale durable + Rapport de l'atelier préparatoire de la société civile
- 2010 consultations régionales
Processus consultatif pour examiner comment mieux intégrer la gestion des ressources naturelles et le développement social et économique (Bangkok, Maputo, San José)
- FAO COFI 2011
Recommandation en faveur d'un instrument international pêches artisanales.

Dans ce cadre mentionne-t-elle, les Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables appuient d'autres initiatives pour le développement équitable. Celles-ci concernent : l'Attention particulière à porter aux pays en développement, la prise en compte des Eaux marines et continentales, l'intégration de Tous les secteurs du système halieutique, les mesures destinées à la Réduction de la pauvreté et développement social et économique, la pratique de la Bonne gouvernance des pêches et l'utilisation durables des ressources.

Le but visé par ces directives est de Soutenir la réalisation d'une vision des pêches artisanales en vue d'e l'atteinte des résultats ci-après :

- Leur contribution au développement durable est entièrement réalisée
- Elles ne sont pas marginalisées
- Les acteurs participent à la prise de décisions
- La pauvreté et l'insécurité alimentaire ne persistent pas.

Au regard résultats recherchés elle attire l'attention sur l'importance du processus dont le déroulement doit être axé sur :

- ▶ Le développement de consultations (déjà accomplies et en cours) ;
- ▶ L'engagement de toutes les parties prenantes pertinentes ;
- ▶ L'allocation de temps suffisante pour garantir des consultations efficaces ;
- ▶ Le chevauchement entre le développement et la mise en œuvre des directives ;

Ce processus doit aboutir à un Instrument négocié approuvé par les gouvernements, les organisations régionales, la société civile et approprié par les communautés de pêches artisanales.

Le Contenu thématique de ces directives s'articule autour des points ci-après :

- Définition des pêches artisanales
- Principes généraux
- Contenu thématique

La mise à bonne fin de ces directives requiert la satisfaction de Pré requis qui sont :

- La participation et l'égalité ;
- la réconciliation de la pêche responsable avec le développement social et économique ;
- la cohérence de la politique et l'intégration sectorielle ;
- la disponibilité de l'Information et des capacités.

Le Calendrier indicatif du processus en cours est établi comme suit :

- Mai 2011
- Document de discussion 'Vers des directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables'
- De Mai 2011
- Consultations avec et contributions des parties prenantes
- Fév. 2012
- Atelier d'experts FAO pour développer une première version de l'avant-projet
- Juillet 2012
- Rapport de l'état d'avancement pour COFI
- Juin 2013
- Consultations avec et contributions des parties prenantes
- Date à décider
- Consultation technique FAO
- Juillet 2014 Avant-projet négocié présenté au COFI.

Pour cet atelier, les points suivants ont été discutés avec comme objectif, la formulation de recommandations précises et claires à prendre en compte dans la préparation des directives :

- ▶ Quelles sont les caractéristiques de la pêche artisanale (aspects techniques, sociaux, économiques, culturels et politiques) ?
- ▶ Quelles sont les bonnes pratiques de la pêche artisanale ?

Quelles sont les menaces pour la pêche artisanale ?

3. Discussions

Aujourd'hui, le secteur de la pêche artisanale rencontre d'innombrables difficultés, parmi lesquelles on peut citer la surexploitation des produits halieutiques, les changements climatiques, la pêche INN, le manque de moyens financiers, l'accès au crédit, etc. Ces difficultés doivent être connues et discutées entre et par les acteurs en prenant en compte

tous les intervenants de la filière, les ONG et l'Etat. C'est dans ce contexte que la question relative au thème et formulée ainsi qu'il suit : « Face à la crise, quelles stratégies pour un secteur halieutique durable ? » est débattu par les participants.

Les discussions ont porté sur les aspects techniques, sociaux, économiques, culturels et politiques qui caractérisent les pêches artisanales et à petite échelle des pays africains, sur les aspects qui font des pêches artisanales le modèle préférable pour la ZEE (au vu de leurs bonnes pratiques, de leurs activités communautaires et des modes de cogestion), sur les problèmes les plus sérieux auxquels sont confrontées les pêches artisanales et à petite échelle dans le contexte africain.

3.1. Directives de la FAO pour une pêche artisanale durable

Pour la définition des pêches artisanales les participants sont convenus que ses caractéristiques fondamentales sont les suivantes :

- ✓ Les pêches artisanales sont des opérations à petite échelle, à faible impact environnemental, diverses, polyvalentes, apportant du poisson frais pour la consommation humaine directe, à la fois sur les marchés locaux et à l'exportation ;
- ✓ Elles sont également caractérisées par le manque d'installations de stockage, l'absence de chaînes du froid ;
- ✓ Elles font recours à des modes de manipulation et de transformation traditionnels qui entraînent souvent des pertes de produits et de revenus ;
- ✓ les communautés de pêche sont vulnérables et exposées à des risques divers ; elles manquent de formation et d'instruction et le taux d'analphabétisme y est donc élevé.

Dans leurs recommandations les participants ont réclamé l'élimination de pratiques de pêche destructives et le développement des bonnes pratiques de pêche artisanale comme modèle privilégié pour toute la ZEE, sans compromettre la sécurité en mer ou des conditions de travail décentes. Les principales recommandations formulées sont résumées ainsi qu'il suit :

- La pêche artisanale devrait être prioritaire, être le mode de pêche préféré : retrait progressif de la pêche industrielle
- Il faut sensibiliser davantage les pêcheurs à la pêche durable
 - La responsabilité de la gestion des aires marines protégées doit être confiée aux communautés
 - Il faut mettre en place des mécanismes de négociation d'accords entre pays sujets à des flux migratoires
 - Il faut établir un tribunal international auprès duquel les pêcheurs artisans pourraient déposer plainte contre des bateaux étrangers pratiquant une pêche illicite
 - Les taxes sur le carburant devraient aussi servir à fournir une protection sociale aux pêcheurs
 - Les communautés de pêcheurs ont besoin de mieux s'organiser, de se mobiliser davantage
 - Il faut augmenter les budgets consacrés à la pêche

- Les organismes donateurs devraient consulter et impliquer les pêcheurs dans tout travail de développement
- Il devrait y avoir des représentants de la pêche artisanale dans les délégations gouvernementales à des forums internationaux
- L'application des lois et règlements concernant les stocks halieutiques doit se faire au niveau régional et pas seulement national
- Dans le cadre de la FAO, il faudrait donner à la société civile le même statut qu'aux représentants gouvernementaux, comme c'est le cas au Comité de la sécurité alimentaire mondiale

3.2. Résolution finale

Au terme des travaux, les participants ont produit et approuvé à l'unanimité avec acclamation un document intitulé la Déclaration de Mbour dont le texte est joint en annexe. Ce dernier acte a marqué la fin des travaux de l'atelier clos à seize (16h) heures.

4. Visites

La fin de la journée a été mise à profit pour visiter le quai de pêche de Mbour où une grande mobilisation des acteurs a été enregistrée pour accueillir les invités de l'atelier.

ANNEXE 1

Déclaration de Mbour

***Garantir une pêche artisanale durable* Journée Mondiale de la Pêche 21 novembre 2011, Centre de formation David Boilat Sénégal**

Atelier africain sur le thème « *Garantir une pêche artisanale durable* », accueilli et organisé par la Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA) en collaboration avec le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF-CIAPA), l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale de Mbour (APRAPAM) et la Coalition des Professionnels de la Pêche Artisanale de Mbour (CPPAM) avec la participation de journalistes du Réseau des Journalistes pour une Pêche Responsable en Afrique de l'Ouest (REJOPRAO), de professionnels de la pêche artisanale en provenance de 16 pays africains mais également la participation de quatre (4) pays de l'Union Européenne (UE)

Nous, 120 participants représentant, les professionnels de la pêche artisanale, les organisations de la société civile, les journalistes du REJOPRAO de 16 pays d'Afrique et de 4 pays de l'Union européenne, sommes réunis à Mbour, Sénégal, pour célébrer la Journée mondiale de la pêche et partager notre engagement en faveur d'une pêche artisanale durable.

Félicitons et encourageons :

- Les élèves de l'école primaire du centre de formation David Boila qui se sont illustrés par leur brillante action de sensibilisation en vue de la préservation de la ressource halieutique

Remerciements :

- Le Préfet du département de Mbour et son adjointe qui a accepté de présider la cérémonie officielle d'ouverture.
- Le Directeur du Centre de formation David Boila qui a su bien encadrer les élèves pour leur brillante prestation.

Nos discussions ont porté sur les pêches artisanales dans le contexte africain et sur le développement de *Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables*. Nous avons procédé à un échange de points de vue et d'expériences pour faire des recommandations à la FAO sur le contenu de ces Directives.

Ainsi les principaux points débattus sont les suivants :

- Les aspects techniques, sociaux, économiques, culturels et politiques qui caractérisent les pêches artisanales et à petite échelle des pays africains ;
- Les aspects qui font des pêches artisanales le modèle préférable pour la ZEE, compte tenu de leurs bonnes pratiques, de leurs activités communautaires et des modes de cogestion ;
- Les problèmes les plus sérieux auxquels sont confrontées les pêches artisanales et à petite échelle dans le contexte africain.

Nous avons pris acte de la diversité et de l'hétérogénéité des pêches artisanales, à petite échelle et traditionnelles du continent africain. Étant donné cette diversité, une seule et unique définition serait inadéquate et inappropriée. Nous reconnaissons que la pêche est un élément fondamental dans un système de production intégré tributaire d'une chaîne d'activités avant et après captures qui sont interdépendantes, qui nécessitent des infrastructures appropriées, et dans lesquelles les hommes et les femmes tiennent des rôles complémentaires et tous aussi importants. Nous avons souligné l'apport particulièrement précieux des pêcheurs artisans pour assurer la sécurité alimentaire et fournir des moyens d'existence ainsi que pour préserver l'environnement marin selon des traditions multi-centenaires.

Nous avons caractérisé ainsi les pêches artisanales : ce sont des opérations à petite échelle, à faible impact environnemental, diverses, polyvalentes, apportant du poisson frais pour la consommation humaine directe, à la fois sur les marchés locaux et à l'exportation. Le manque d'installations de stockage, l'absence de chaînes de froid, le recours à des modes de manipulation et de transformation traditionnelle entraînent souvent des pertes de produits et de revenus.

Nos communautés de pêche sont vulnérables et exposées à des risques divers ; elles manquent de formation et d'instruction et le taux d'analphabétisme y est élevé.

Pour les Directives volontaires de la FAO nous recommandons :

En ce qui concerne les caractéristiques particulières des pêches artisanales, les Directives volontaires devraient :

- Reconnaître que la pêche artisanale est un secteur dynamique et social qui contribue à nourrir la planète. Elles devraient aussi prendre en compte son intégration dans les marchés locaux, régionaux et internationaux ; veiller également à ce que l'approvisionnement des marchés internationaux et les réponses à la demande mondiale en produits halieutiques ne se fassent pas au détriment de la sécurité alimentaire locale et de la consommation intérieure.
- Reconnaître l'esprit communautaire et de solidarité qui prévaut dans les pêches artisanales, et promouvoir l'organisation et renforcement des capacités des acteurs (hommes et femmes) pour assurer une participation effective à la cogestion.
- Reconnaître l'état de surexploitation de la ressource, encourager une élaboration des plans de gestion à partir de la base, et incorporer dans les textes réglementaires des mesures qui découragent la pêche illicite et l'usage des engins destructifs.

En matière de bonnes pratiques, les Directives volontaires devraient envisager de :

- Renforcer les capacités des acteurs (hommes et femmes), notamment pour une alphabétisation fonctionnelle appropriée ;
- Améliorer les services de soutien apportés par les techniciens et autres agents qui interviennent dans le secteur de la pêche ;
- Sensibiliser les gens et renforcer les capacités dans les institutions communautaires intervenant à la base pour pouvoir mettre en œuvre diverses mesures notamment : les plans de gestion des pêches, les zones artisanales exclusives, les droits d'usage territoriaux (TURF, etc.)

- Promouvoir que les pêcheurs artisans fassent une partie intégrante de la gestion et des structures décisionnelles des aires marines protégées et des zones protégées ;
- Inclure les communautés de pêche dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement des pêches et leur évaluation ;
- Promouvoir l'intégration des engagements sur les droits humains dans la législation nationale ;
- A l'image du comité de la sécurité alimentaire mondiale, établir dans le cadre du comité des pêches de la FAO, des protocoles autorisant des organisations de la société civiles à participer pleinement au processus de prises de décisions concernant la pêche.
- Encourager les États Membres à inclure des représentants des pêches artisanales, à petite échelle et traditionnelles dans leurs délégations aux consultations techniques consacrées à l'élaboration des Directives volontaires.
- Promouvoir une pêche responsable, en agissant notamment sur les points ci-après :
 - Établir comme mesure de gestion des fermetures de la pêche (périodes de repos biologique pour la reproduction...) dans les pêches artisanales ;
 - Renforcer la formation et l'appui aux acteurs pour une meilleure organisation et appropriation des bonnes pratiques au sein des communautés de pêcheurs ;
 - Augmenter la taille des mailles pour améliorer la sélectivité ;
 - Limiter l'effort de pêche pour conserver les stocks, et restreindre les captures pour équilibrer l'offre et la demande ;
 - Respecter la justice et l'équité dans les réglementations ;
 - Réduire la pollution marine.

Pour ce qui concerne les problèmes auxquels sont confronté le secteur, les Directives volontaires devraient :

- Reconnaître que la surpêche est un problème qui touche à la fois la pêche artisanale et la pêche industrielle, et qu'il faut une approche différenciée pour y remédier ;
- Recommander l'élimination de pratiques de pêche destructives et développer de bonnes pratiques de pêche artisanale comme modèle privilégié dans toute la ZEE, sans compromettre la sécurité en mer et/ou des conditions de travail décentes ;
- Reconnaître les droits des pêcheurs migrants et établir des mécanismes de résolution des conflits pour les différends entre pêcheurs migrants et communautés locales, y compris pour la négociation d'accords portant sur l'accès à la ressource au-delà des frontières pour ces populations ;
- Promouvoir l'accès à la justice, et envisager la création d'un tribunal international où les communautés de pêche artisanale pourront obtenir des indemnités en cas de dommages causés par des capitaux transnationaux et des flottes de pêches étrangères du fait de l'accaparement de terres ou d'espaces maritimes.
- Recommander l'amélioration des conditions de travail et l'instauration de systèmes de sécurité sociale pour les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, et promouvoir la santé et la sécurité sur terre et en mer.

Fait à Mbour le 21 novembre 2011

Organisations participantes :

SLAFU/ Sierra Léone

LAFU/ Libéria

NACOFAG/WFF/ Gambie

FENACOPECI/ Côte d'Ivoire

TransparentSea/ Kenya/ Côte d'Ivoire

ATDEPA/ Tunisie

FNP section Pêche artisanale /Mauritanie

GIZ/RIM/ Mauritanie

ROPA/ Guinée Bissau/ Cap Vert

FENAFIP/Burkina Faso

REJOPRAO/ Burkina Faso/ République de Guinée/ Nigeria/ Sénégal

ICSF-CIAPA/ Belgique, Sénégal/ République de Guinée/ Mauritanie

CPPAM/ Mbour/Sénégal

CONIPAS/ Quai de Thiaroye/Sénégal

APRAPAM/ Sénégal

CAPE-CFFA/ Belgique

FAO

SSNC/ Suède

MASIFUNDISE/ Afrique du Sud

COASTAL LINKS/Afrique du Sud

Cerad International/ Togo

UNFFPG/République de Guinée

FENAPECHE/Benin

ANNEX 2

Pour Une Pêche Artisanale Durable - Atelier Africaine sur Les Directives DV-PAD
21 Novembre 2011, Saly, Mbour, Senegal
Images de la Réunion

